

# Fonds de dotation



Régit selon la loi n° 2008 - 776 du 4 août 2008 /// Déclaré à la Préfecture du Rhône le 1<sup>er</sup> juin 2017

La Région Auvergne Rhône-Alpes, par ses milieux riches et variés, offre une grande diversité de ressources végétales et animales, adaptées à ses terroirs qui connaissent des degrés de valorisation diverses. Ce véritable bien commun vivant et la multitude des savoir-faire qui y sont attachés doivent être protégés et valorisés.

Le Fonds de dotation Div'agri a pour objet d'accompagner dans leurs projets les opérateurs économiques, personnes morales gestionnaires ou acteurs du maintien des espèces, races locales, variétés d'origine et/ou d'intérêt local, et ressources génétiques animales et végétales considérées comme véritable biodiversité domestique.

L'objectif est d'inventorier, étudier, maintenir, développer et valoriser la diversité agricole, prioritairement sur la Région Auvergne Rhône-Alpes, sans s'interdire d'accompagner d'autres démarches au niveau inter-régional et au niveau national.

L'appui aux démarches de valorisation par et pour les agriculteurs de la diversité agricole, qu'elle soit végétale ou animale est une priorité, le meilleur moyen de faire vivre la diversité agricole étant de lui donner une réelle place dans des filières de production.



# QU'EST-CE QUE LA FÉDÉRATION DIV'AGRI ?

Div'agri est une fédération d'acteurs de la région Auvergne Rhône-Alpes qui œuvre pour la diversité agricole dans les filières animales et végétales.

Ses actions permettent la valorisation et la promotion de la richesse du patrimoine vivant de nos terroirs dans le but d'en faire un véritable levier de développement économique dans un cadre de préservation de l'environnement et de la biodiversité...

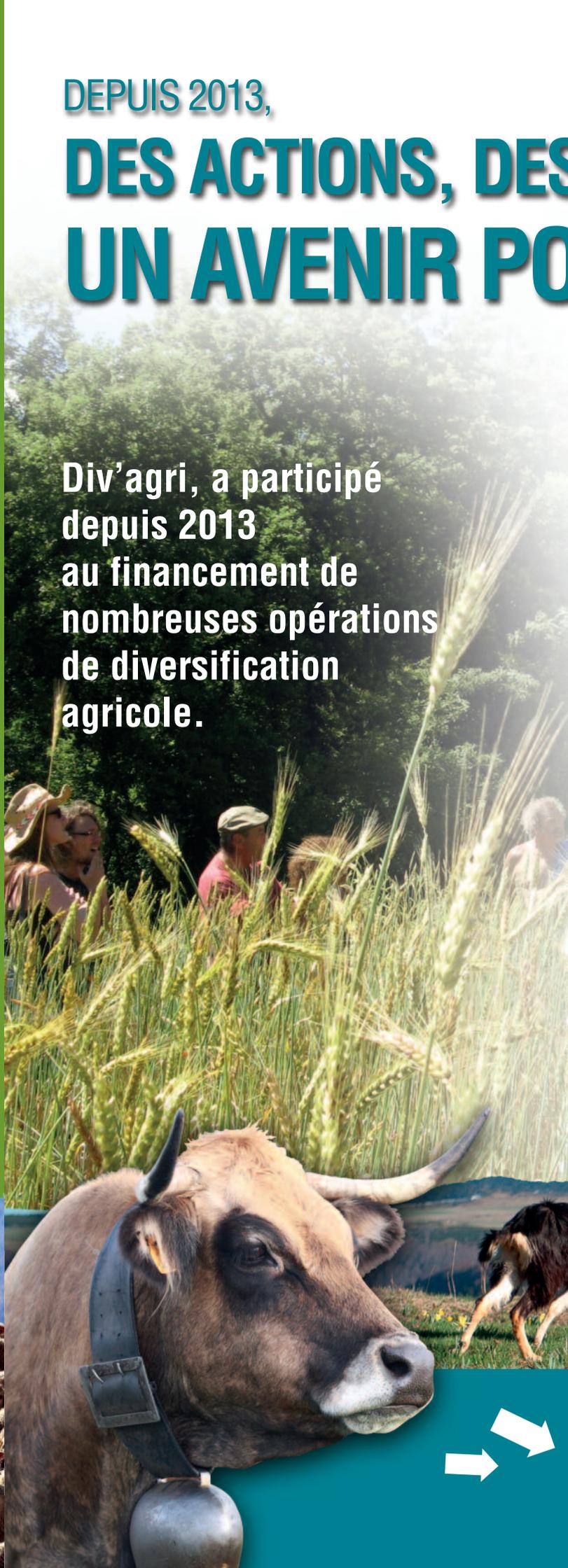
Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, Div'agri est chargée de :

- Structurer et animer le réseau des adhérents "gestionnaires" d'espèces, races ou variétés locales de la région.
- Fixer la stratégie régionale et les priorités en matière de soutien à :
  - l'étude, au recensement, à la reconstitution, à la préservation et à l'amélioration génétique des espèces, variétés et races locales régionales.
  - la caractérisation économique des systèmes d'élevage et de culture d'intérêt régional et à la recherche de références.
  - la promotion et à la communication en faveur d'espèces, races ou variétés locales.
- Constituer un plan d'actions annuel ou pluriannuel et le promouvoir auprès de partenaires financiers publics ou privés.

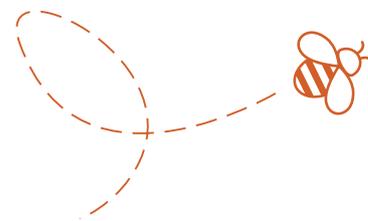
*Le conseil d'administration du fonds est constitué d'administrateurs de Div'agri :*  
**Président : Guy Durand,**  
**Vice-Président(e)s :**  
**Agnès Ducaroy, Patrick Chalaye,**  
**Stéphane Crozat, Antoine Marzio,**  
**Stéphane Tourt.**

# DEPUIS 2013, DES ACTIONS, DES UN AVENIR PO

Div'agri, a participé depuis 2013 au financement de nombreuses opérations de diversification agricole.



# S PROJETS, OUR LA DIVERSITÉ AGRICOLE !

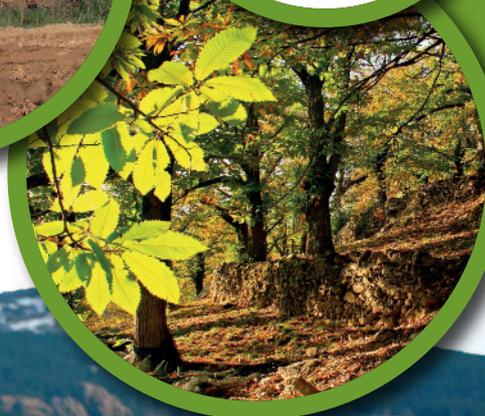
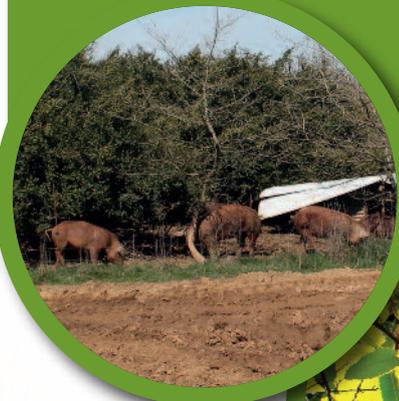


## Entre autres :

- **Caractérisation, gestion et/ou sélection des races locales rhônalpines bovines, ovines, équinés et caprines** (*Abondance, Tarine, Villarde, Grivette, Préalpes du Sud, Cheval du Vercors, Chèvre des Savoie*).
- **Mise en place de pépinières caprines** (*chèvre des Savoie*) dans un centre de formation.
- **Reconnaissance en cours de la chèvre des Savoie.**
- **Réalisation d'un inventaire de la biodiversité végétale cultivée en Région Auvergne Rhône-Alpes.**
- **Réalisation d'une exposition itinérante sur la biodiversité domestique et ses acteurs en Auvergne Rhône-Alpes** (*Musée du Revermont*).
- **Travail de sélection participative des blés** (*ARDEAR*).
- **Acquisition de matériel pour le traitement et la conservation des semences** (*CRBA, maison de la semence de la Loire*).
- **Installation d'une serre pour la production de plants de légumes** (*Agence Chapa*).

## Nos projets à venir...

- **Création d'une pépinière de sélection, multiplication, reproduction de porcs de races locales.**
- **Préservation des variétés locales des châtaigniers de l'Ardèchois.**
- **Soutien de tout projet favorable au maintien de la biodiversité domestique.**



Consultez la Charte des valeurs de DIV'AGRI sur le site

<http://www.divagri.fr/fr/association/nos-valeurs.php>

# COMMENT FAIRE UN DON ?

Les dons accordés aux fonds de dotation et associations d'intérêt général peuvent donner lieu à une **défiscalisation** partielle.

## PARTICULIERS

**66%**

de votre don peut être déduit de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de vos revenus imposables) et 75 % de votre don peut être déduit de votre ISF (dans la limite de 50 000 €).

### Merci d'adresser votre don :

- Par chèque à l'ordre du Fonds de dotation Div'agri à l'adresse suivante :

**Fonds de dotation Div'Agri  
A l'attention de Guy DURAND  
Agrapôle, 23 rue Jean Baldassini  
69364 Lyon Cedex 07**

## ENTREPRISES

**60%**

de votre soutien peut être déduit de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires HT).

### Merci d'adresser votre don soit :

- Par chèque à l'ordre du Fonds de dotation Div'agri à l'adresse suivante :

**Fonds de dotation Div'Agri  
A l'attention de Guy DURAND  
Agrapôle, 23 rue Jean Baldassini  
69364 Lyon Cedex 07**

- Par virement sur le compte bancaire :  
IBAN : FR76 1390 6000 1585 0494 9234 607 - BIC : AGRIFRPP839

A chaque don, il vous sera adressé un reçu vous permettant une déduction lors de votre prochaine déclaration de revenu.

Les dons peuvent être "fléchés" c'est-à-dire destinés à soutenir un projet particulier, ou "généraux", laissant au conseil d'administration du fonds le choix de l'affectation du don.

Le fonds a vocation à intervenir soit en cofinancement d'un projet ayant déjà donné lieu à un financement public (il s'agit alors souvent de financer le "reste à charge"), soit sur des projets indépendants présentés directement au fonds et entrant dans son objet.

Un rapport annuel d'activité public sera envoyé à tous les donateurs.

### N'hésitez pas à nous consulter par téléphone ou mail à :

Fonds de dotation Div'agri - Agrapôle - 23 rue Jean Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07  
Contact : Emeric JOUHET : tél 06 82 88 27 85 - mail : coram@racesdefrance.fr



FÉDÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ AGRICOLE

AGRAPOLE - 23, rue Jean BALDASSINI - 69364 LYON Cedex 07

☎ + 33 (0) 4 72 72 49 40 - ☎ + 33 (0) 6 82 88 27 85

contact@divagri.fr

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes